

Niger : un État à forte teneur en uranium

*Emmanuel Grégoire*¹

Revendiqué par la brigade salafiste d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'enlèvement, le 16 septembre 2010, de sept employés d'Areva et de la Satom, filiale du groupe Vinci, a propulsé le Niger sur le devant de la scène politique et médiatique. Cette opération de commando menée sur le site minier d'Arlit a été suivie, quatre mois plus tard, d'un second coup de force, conduit cette fois-ci au cœur même de la capitale nigérienne. Si quatre des sept otages sont toujours détenus dans le nord du Mali (trois ont été libérés en février 2011), les deux jeunes gens enlevés dans un restaurant de Niamey ont sans doute été exécutés par leurs ravisseurs alors qu'ils étaient pourchassés à la frontière malienne par l'armée nigérienne assistée de militaires français².

Pays parmi les plus pauvres de la planète, le Niger ne fait pas souvent la « une » de l'actualité, si ce n'est en raison des dramatiques épisodes de sécheresse qui touchent régulièrement sa population et entraînent mouvements de solidarité et des coups d'État qui affectent sa vie politique. Le dernier d'entre eux (18 février 2010) a destitué le président Mamadou Tandja qui avait modifié la Constitution pour se maintenir au pouvoir [Grégoire, 2010]. Depuis lors, l'histoire du pays s'emballa et les événements s'enchaînent à un rythme accéléré : le dernier en date est l'élection de Mahamadou Issoufou à la tête de l'État, après un scrutin qui s'est déroulé dans des conditions de transparence et de respect de la démocratie exemplaires (12 mars 2011).

La tâche du neuvième président de la République ne sera pas aisée : il devra, entre autres, régler l'insécurité née de la présence d'AQMI en territoire malien et

1. Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Centre d'études africaines (UMR 194 EHESS-IRD).

2. Selon une autre version, l'un des jeunes gens aurait été tué par ses ravisseurs tandis que l'autre serait décédé lors d'un affrontement les opposant aux forces françaises qui tentaient de les libérer.

qui se « ravitaille » en otages occidentaux au Niger, perturbant ainsi l'exploitation de l'uranium ; éradiquer l'économie criminelle (trafics en tous genres à commencer par celui de la drogue) qui se généralise en zone saharienne et tenter de sortir le pays du sous-développement. Le regain d'intérêt manifesté par la communauté internationale pour ses gisements d'uranium et les recettes que le pays espère en tirer peuvent lui faciliter la tâche, mais dans ce domaine également la conjoncture est trouble : l'irruption récente de la Chine, désormais son deuxième partenaire commercial derrière l'ancienne métropole, redistribue les cartes car elle conteste l'hégémonie de la France. Partenaire historique, le groupe Areva a importé, depuis quarante ans, plus de 120 000 tonnes d'uranate nigérien pour alimenter les centrales nucléaires françaises. Or son monopole est remis en question par la Chine qui, comme d'autres pays émergents, convoite les richesses minières et pétrolières de l'Afrique. À cette nouvelle rivalité géopolitique et économique est venu se greffer l'accident de la centrale japonaise de Fukushima (Japon) survenu après le séisme du 11 mars 2011 : celui-ci a fait subitement chuter le cours de l'uranium sur le marché spot et poussé, sous la pression de leurs opinions publiques, plusieurs pays, notamment du Nord, à s'interroger sur la pertinence de leurs programmes nucléaires. La filière uranifère traverse donc une période de fortes turbulences.

Pour comprendre les enjeux dont l'exploitation de l'uranium du Niger est désormais l'objet et les nouveaux rapports de force auxquels elle donne lieu, il convient de remonter dans le temps et d'analyser son impact sur l'économie du pays et sa vie politique intérieure et étrangère, celles-ci ayant, depuis 1968, une forte teneur en uranium...

Genèse de l'exploitation de l'uranium au Niger

Le sous-sol saharien renferme de nombreuses matières premières (pétrole, gaz naturel et minerais) qui furent découvertes dès les premières missions européennes d'exploration, les géologues débutant leur prospection alors que les géographes cartographiaient cette immense étendue désertique. Bien qu'enclavées, ces ressources naturelles furent très tôt convoitées par les puissances coloniales soucieuses d'assurer leur indépendance énergétique. Aussi, avivèrent-elles leur rivalité dans le partage de l'Afrique : la Grande-Bretagne rêvait de constituer un axe Le Caire-Le Cap tandis que la France entendait relier l'Atlantique (Dakar) à la mer Rouge (Djibouti). La conférence de Berlin (novembre 1884-février 1895) organisa le découpage du continent africain entre les puissances européennes : le Sahara fut attribué à la France et à la Grande-Bretagne, l'Espagne prenant possession du Sahara occidental et l'Italie de la Libye après en avoir chassé la Turquie (1912) qui l'occupait depuis trois siècles.

Ce partage effectué, les campagnes de prospection s'intensifièrent avec l'espoir de découvrir des gisements de pétrole. Le géologue Conrad Kilian (1898-1950) fut un des premiers à avoir perçu l'importance des nappes dans le sous-sol algérien et libyen [Boissonnade, 1982]. Par la suite (1956), des sociétés françaises comme la Compagnie française des pétroles Algérie (CFPA) découvrirent, après plusieurs années de recherche, un important gisement de pétrole à Hassi-Messaoud puis un gisement de gaz à Hassi-R'Mel qu'elles mirent en exploitation. À la veille de l'indépendance de l'Algérie et des pays sahéliens (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad), des milieux politiques français, qui considéraient que le Sahara était géologiquement comparable au Canada ou à la Sibérie, envisagèrent de le détacher de ces pays afin de le maintenir dans le giron de la France à travers la création de l'Organisation commune des régions sahariennes [Bourgeot, 2000]. Si le prétexte partait du principe que le morcellement du Sahara ferait obstacle à l'organisation d'une économie d'ensemble et à une gestion administrative cohérente, l'arrière-pensée était d'assurer à la France son approvisionnement en hydrocarbures, mais aussi en fer, charbon et manganèse algériens, l'uranium restant au stade d'une prospection prometteuse dans les massifs du Hoggar et de l'Air. L'autre intérêt pour la métropole de conserver le Sahara était de sauvegarder ses zones d'expérimentations nucléaires, celle-ci procédant, à partir de 1960, à une série d'essais atomiques dans la région d'In Ecker (Sud algérien). Le rêve d'un Sahara français se dissipa avec les accords d'Évian (1962), les dirigeants du FLN (Front de libération nationale) s'opposant à la partition de l'Algérie. La France poursuit toutefois ses essais nucléaires jusqu'en 1966 et la CFPA exploita les puits d'Hassi-Messaoud jusqu'à leur nationalisation en 1971.

Minerai indispensable à la confection de bombes atomiques et à l'alimentation des centrales nucléaires que la France installait sur son sol pour produire de l'électricité, l'uranium fit l'objet d'une série de campagnes de prospection. Au début des années 1950, un géologue du service de la géologie et de la prospection minière du Haut commissariat de l'Afrique occidentale française décela des indices de présence d'uranium dans la région d'Agadez, au Niger. Le Commissariat français à l'énergie atomique (CEA) et le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) entreprirent des reconnaissances plus poussées, d'abord autoportées en 1956, puis aéroportées en 1960. Ces campagnes aboutirent à la découverte des gisements d'Arlit, d'Akokan, d'Azélik, de Madaouela et d'Imouraren. À la présence de pétrole dans le sous-sol saharien s'ajoutait donc celle d'uranium, source d'énergie tout aussi stratégique pour les pays du Nord. Cependant, à la différence du premier, l'uranium se concentre au Niger où il est mélangé à des grès dans le bassin sédimentaire du Tim Mersoï situé en bordure occidentale du massif de l'Air³.

3. De l'uranium a été découvert au Mali (régions de Falea et de Kidal), mais n'est pas encore exploité.

La décision d'exploiter le gisement d'Arlit fut prise en 1967. Le pari audacieux d'installer une industrie minière dans un environnement désertique et enclavé⁴ fut gagné puisque le Niger est devenu un des premiers pays exportateurs de *yellow cake* (concentré d'uranium ou uranate). En 2008, il était le quatrième pays producteur (3 300 tonnes/an), représentant 8,7 % de la production mondiale. Il était devancé par le Canada (25 %), l'Australie (19 %) et le Kazakhstan (13,5 %)⁵. Son exploitation fut toutefois marquée par une série de conflits qui opposèrent, d'une part, plusieurs présidents de la République, soucieux de tirer un meilleur parti des exportations du précieux minerai, au groupe Areva et, d'autre part, l'État à la rébellion touarègue.

Un combat inégal : Diiori Hamani et le CEA

Premier président de la République (1960-1974), Diiori Hamani attachait une grande importance à cette nouvelle industrie, seule capable à ses yeux de permettre le développement du pays. Créée en 1968, la Somaïr (Société des mines de l'Air), qui exploite des mines à ciel ouvert, commença à produire ses premières tonnes d'uranate en 1971 (400 t). En 1974, sa production atteignit 1 100 tonnes puis un montant record de 2 350 tonnes en 1981. Son capital est détenu à 63,5 % par le groupe français Areva NC et à 36,5 % par l'Office national des ressources minières du Niger (Onarem). Comme la Cominak (Compagnie des mines d'Akouta), la société dépendait, au départ, du CEA. En 1976, toutes deux furent rattachées à sa filiale, la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) devenue, en mars 2006, Areva NC (Nuclear Cycle), filiale à 100 % d'Areva France.

Entendant obtenir une plus juste rémunération de la vente de l'uranium de son pays et conforté, dès 1972, par le contexte international caractérisé par une brusque remontée des cours du pétrole et des matières premières qui flamberont au milieu de la décennie, le président Diiori Hamani demanda à la France d'indexer le prix de l'uranium sur celui du kilowattheure produit à partir du pétrole. Cette mesure devait apporter d'importantes rentrées financières à son pays, soit 50 millions de francs CFA la tonne au lieu des 5,5 versés au Fonds national d'investissements [Salifou, 2008]. Au cours d'une âpre négociation, la délégation française conduite

4. Cotonou, port par où transitent les intrants (réactifs, matériaux, etc.) et est exporté l'uranate, est distant de 2 500 km.

5. Ces pays contribuaient à plus de 88 % de la production mondiale. Il est difficile d'estimer leurs réserves en raison de la complexité de leur évaluation et de leur jeu qui consiste à ne pas les dévoiler pour maintenir les prix à un niveau élevé tout en renseignant assez sur leurs capacités productives pour attirer les investisseurs.

par le ministre de l'Industrie Yves Guéna jugea inacceptables les prétentions du chef d'État nigérien, le CEA s'efforçant de limiter les retombées financières de l'exploitation au Niger au nom de la rentabilité d'ensemble du projet. Une ultime rencontre destinée à trouver un compromis devait se dérouler à Niamey le 18 avril 1974. Elle n'eut jamais lieu, l'armée, avec à sa tête le général Seyni Kountché, ayant chassé le président Diori Hamani du pouvoir lors du week-end de Pâques (15 avril 1974).

Sans que l'on puisse établir un lien direct entre les deux événements, il est très probable que les services de renseignements français aient eu vent de ce qui se tramait à Niamey où le détachement français fut étrangement passif lors du coup d'État. La cellule africaine de l'Élysée, alors dirigée par Jacques Foccart, était en effet toujours informée de ce qui se passait en Afrique, notamment au Niger où elle intervint dans la négociation entre les deux pays⁶. L'hypothèse d'une collusion entre celle-ci et les putschistes nigériens ne peut donc être formellement écartée malgré les démentis officiels et l'absence de preuves. Cette thèse paraît renforcée par le communiqué officiel publié à l'occasion de la visite officielle effectuée à Niamey, au mécontentement de la France, du colonel Kadhafi quelques jours plus tôt (7 mars 1974). Le texte évoque la signature d'un « traité de défense et de sécurité aux termes duquel chacune des deux parties s'engage à défendre l'autre en cas d'agression directe ou indirecte » [Baulin, 1986]. En outre, la Libye se serait engagée à soutenir économiquement le Niger touché par la sécheresse et même à investir la filière uranifère. Ce rapprochement nigéro-libyen et la volonté du président Diori Hamani d'obtenir un meilleur prix des exportations d'uranium ont sans doute contribué à sa chute même si son incapacité à résoudre la crise alimentaire née de la sécheresse de 1973-1974 et à alléger la souffrance de son peuple est la cause principale de sa destitution.

Seyni Kountché et l'éphémère premier boom de l'uranium

Aussitôt après la prise de pouvoir par les militaires, la production augmenta (4 120 tonnes en 1980) grâce à la mise en place de la Cominak (1978) sous la pression de la crise pétrolière de 1973-1974 qui incita la France à se tourner plus encore vers l'énergie nucléaire. Comme pour la Somair, le groupe Areva NC est son principal actionnaire détenant 34 % de son capital devant l'Onarem (31 %)

6. Un ancien responsable militaire du ministère de la Coopération m'expliqua que la France était « toujours » prévenue de l'imminence d'un coup d'État comme il en fut témoin lors de la destitution du général Ibrahim Baré Maïnassara.

et des investisseurs japonais (25 %) et espagnols (10 %). Procédant sous forme de mine souterraine, les investissements initiaux ont été beaucoup plus élevés (54 milliards de francs CFA entre 1974 et 1978) que ceux effectués pour la Somaïr (18 milliards entre 1968 et 1976) [Grégoire, 1999, rééd. 2010], mais le minerai extrait possède une plus forte teneur en uranium du fait de la plus grande profondeur de la mine (200-250 mètres contre 80).

Conjuguée à la hausse du prix payé par la France, qui passa de 5 000 francs CFA/kg (1971) à 24 500 (1980), l'augmentation de la production permit au Niger d'engranger d'importantes rentrées d'argent. De près de 11 milliards de francs CFA en 1971, le budget de l'État atteignit 93,8 milliards en 1982. L'uranium constituait plus de 80 % des exportations du pays et 50 % des recettes de l'État : il arrivait à point nommé pour prendre le relais des exportations d'arachide qui avaient fait vivre le pays depuis l'indépendance et cessaient avec la sécheresse de 1973-1974, les paysans abandonnant l'arachide pour privilégier les cultures vivrières⁷. Il permit de supprimer l'impôt, mesure qui soulagea grandement les paysans et les éleveurs affaiblis par la sécheresse, de revaloriser le salaire des fonctionnaires (le SMIC passa de 4 680 francs CFA en 1970 à 13 500 en 1978) et d'équiper le pays en infrastructures (écoles, dispensaires, routes, puits, etc.). Les traces de ce premier boom de l'uranium sont toujours visibles, de nombreux bâtiments administratifs tant à Niamey qu'à l'intérieur du pays datant de cette époque. Avec le recul du temps, on peut estimer que la situation du Niger s'était améliorée et qu'il n'a pas été victime de la malédiction des ressources naturelles qui veut que l'exploitation des richesses du sous-sol d'un pays fragilise son tissu économique, sa cohésion sociale et ses institutions. Sans faire l'apologie du régime autoritaire du général Seyni Kountché, il faut reconnaître que l'uranium servit au développement du pays et que le chef de l'État qui bénéficia d'une conjoncture favorable s'efforça d'en tirer le meilleur parti, affirmant sa détermination à vendre le précieux minerai à qui il le souhaitait « y compris au diable ».

L'euphorie fut de courte durée en raison du retournement du marché : les pays industriels s'adaptèrent à la crise pétrolière, tandis que leurs opinions publiques manifestaient leur défiance vis-à-vis de l'énergie nucléaire [Raynaut, 1990]⁸. Les acteurs procédèrent à un réajustement par la vente d'excédents si bien que le marché mondial se renversa : la livre d'uranium chuta, passant de 40,75 \$ en décembre 1979 à 27 \$ un an plus tard. La baisse se poursuivit en 1981 (13 %). À partir de 1989, le démantèlement de l'URSS consécutif à la chute du mur de

7. L'arachide et le bétail représentaient jusqu'alors 65,5 % de ses exportations (1972).

8. La mise en place d'une troisième compagnie minière, la Société des mines de Tassa-Taghalghe, fut ainsi abandonnée.

Berlin déréglementa plus encore le marché, les pays de l'Est écoulant leur production à bas prix. Dans ce contexte, la production primaire se trouva affaiblie, entraînant la fermeture de mines et le sous-investissement de celles en exploitation comme ce fut le cas au Niger, touché par la récession dès 1983. Victime du « syndrome hollandais » (*Dutch disease*) en raison d'une diminution de la demande et des prix, il se vit imposer un sévère ajustement structurel par les institutions de Bretton Woods afin de réduire son endettement élevé. Dès lors, l'uranium joua un rôle secondaire dans l'économie nationale même s'il bénéficia d'un regain de compétitivité lors de la dévaluation de 50 % du franc CFA (1994) en dépit d'une augmentation des coûts d'approvisionnement (40 %). Jusqu'à une date récente, il ne fut plus sa principale ressource financière, étant devancé par les réexportations de cigarettes vers le Nigeria, l'Algérie et la Libye (en 1993, les industries extractives représentaient 3,9 % du PIB du pays selon l'Annuaire statistique des cinquante ans d'indépendance du Niger, 2010)⁹.

Les Touaregs et l'uranium

Démunie par ses conditions naturelles qui découlent de sa situation géographique sahélo-saharienne (terres peu arrosées ne se prêtant pas à l'agriculture et rendant difficile l'élevage), la région d'Agadez bénéficie d'un sous-sol riche en minerais (cassitérite, charbon et uranium). Dans la mesure où ces gisements se trouvent en pays touareg, la population locale a considéré qu'elle était en droit d'en toucher les principales retombées, or elle considérait que ce n'était pas le cas : l'ouverture des mines provoqua en effet l'arrivée massive de populations haoussas et djermas originaires du sud du Niger si bien qu'Arlit et Akokan devinrent des villes « noires » où la communauté touarègue est minoritaire. À cela se greffa le sentiment d'avoir peu bénéficié des embauches des sociétés minières, les Touaregs étant sous-représentés parmi leurs effectifs (la Somaïr et la Cominak emploient à elles deux environ 1 500 personnes en 2010).

Il semble que les Touaregs n'ont pas réussi à s'intégrer dans ces deux sociétés. Ils bénéficiaient pourtant d'un capital de sympathie auprès des expatriés français à la tête des directions des ressources humaines, ayant toujours exercé une certaine fascination auprès des « Blancs ». Ceux-ci avaient pour consigne d'impliquer les populations locales dans l'exploitation des ressources de leur sous-sol. Cela

9. En 1995, la Sobimex qui s'adonnait à la réexportation de cigarettes américaines vers l'Algérie et surtout la Libye avait un chiffre d'affaires (50 milliards de francs CFA) supérieur à celui de la Cominak [Grégoire, 1999 rééd. 2010].

explique que, à compétence égale, un ouvrier ou un employé d'origine touarègue était préféré à un autre candidat à condition qu'il remplisse les critères de sélection (à savoir un bon état de santé et être alphabétisé). Cette politique joua également dans le choix des fournisseurs des compagnies. Très vite, les Touaregs se révélèrent des partenaires peu fiables en raison de leur savoir-faire commercial limité, d'où leur éviction rapide des circuits d'approvisionnement. Aussi, ils jouèrent un rôle négligeable dans l'économie des villes minières : la communauté touarègue y vit en marge et sur d'autres bases (pastorales, caravanières et artisanales) lorsqu'elle n'est pas désœuvrée. C'est pourquoi elle s'est sentie exclue de la rente.

La rébellion touarègue du début des années 1990 reprit dans son programme cadre (CRA, 1994) ce sentiment de frustration : « Les retombées [de l'uranium] sont partagées par la France et ses poulains au pouvoir au Niger [...]. Ni les Touaregs, ni leurs régions, n'ont été bénéficiaires de près ou de loin de cette manne. » Pour ses responsables, leur marginalisation tient au seul fait qu'ils ont toujours été exclus des postes clés de l'État et des sociétés minières : ceux-ci ont été monopolisés par les Djermas qui détiennent le pouvoir politique depuis l'indépendance. C'est l'occupation de ces postes qui a permis aux Djermas et aux Haoussas d'avoir des hommes d'affaires bien introduits au sein des sociétés. Cette position privilégiée s'est traduite, toujours selon ces responsables, par l'éviction des commerçants touaregs de leurs circuits d'approvisionnement et la sous-représentation des employés d'origine touarègue au sein de leurs effectifs. Finalement, ils estimaient que leur faible présence au sein de l'appareil d'État et des sociétés au regard de leur poids démographique était à l'origine de leur exclusion économique.

Les rebelles touaregs n'ont jamais entrepris de coups de force contre les sites miniers comme leur avaient suggéré leurs frères maliens. Pour eux, un tel choix aurait été irresponsable car leur objectif n'était pas d'asphyxier économiquement le pays dont la situation financière était déjà dramatique. Accroître ses difficultés n'aurait pas servi leur cause car l'État avait besoin d'argent pour appliquer les accords de paix de Ouagadougou (avril 1995), l'uranium demeurant une de ses principales sources de revenus. À l'exception de quelques opérations qui eurent pour but de s'emparer de véhicules tout-terrain appartenant aux sociétés minières, aucune action de sabotage n'a eu lieu sur les sites. Les exportations d'uranium n'ont donc souffert du conflit qu'à la marge¹⁰. Ce n'est pas le cas à présent où l'enlèvement prévisible [Grégoire, 2010] de sept expatriés par

10. Les sociétés renforcèrent la protection de leurs installations et réorganisèrent le transport de l'uranate.

AQMI a brutalement¹¹ interrompu le chantier de la nouvelle mine d'Imouraren et contraint Areva à sécuriser ses sites : d'ouverts, ceux-ci vont devenir de véritables camps retranchés selon les modèles sud-africains et namubiens.

Alors que la rébellion touarègue prônait le fédéralisme, les accords de paix de Ouagadougou la forcèrent à s'inscrire dans la nouvelle loi de décentralisation, adoptée quelques mois auparavant, qui visait à rapprocher l'administration des administrés et à lutter contre la pauvreté en dotant les régions de moyens financiers. Désormais, l'article 95 du code minier prévoit d'affecter 15 % des recettes minières au budget des communes des régions où a lieu l'exploitation pour qu'elles financent le développement local. Cette disposition n'empêcha pas l'apparition d'une nouvelle rébellion avec la création en 2007 du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ). Le MNJ se voulait un mouvement national plus large englobant non seulement l'Air et l'Azawak, mais aussi le pays toubouvoire d'autres Nigériens proches de ses aspirations. Il revendiquait une meilleure application des accords de paix, l'instauration d'une véritable démocratie et des mesures économiques pour sortir le pays (en particulier le Nord) du marasme économique. Le mouvement réclamait aussi le transfert de 50 % des recettes minières aux collectivités locales, l'embauche prioritaire des populations autochtones dans le secteur minier et l'arrêt de la « braderie » des permis d'exploitation uranifère et enfin la cessation des activités de recherche dans les zones d'élevage qui spoliaient les pasteurs touaregs de leurs aires de pâturage¹² c'est-à-dire de leurs moyens de subsistance. Dans le même temps, des ONG locales, pour la plupart touarègues, nationales comme le GREN¹³ et internationales (Greenpeace, CRIIRAD¹⁴), dénonçaient les conséquences de l'exploitation uranifère sur l'environnement (contamination de la nappe par des substances radioactives, pompage massif de celle-ci, pollution en tous genres, disparition de certaines espèces végétales, dégradation de la biodiversité, etc.) et sur la santé de la population (cancers des poumons et des reins, maladies respiratoires, etc.). Areva contesta cette accusation en mettant en avant les précautions prises et ses actions en matière de santé publique, mais des campagnes de mesures réalisées en 2003 puis en 2005 montrèrent que les poussières radioactives issues des mines étaient mal confinées,

11. Dès le lendemain de l'enlèvement des employés d'Areva et de la Satom, les 600 personnes qui travaillaient sur le chantier le désertèrent. En mai 2011, Areva envisageait le retour d'expatriés sous la forme de « volontariat » afin de faire repartir la construction de la nouvelle mine.

12. En particulier dans la région de Tegguida n'Tessoum dont un périmètre a été concédé à la société SinoU, filiale de la China Nuclear International Uranium Corporation.

13. Groupe de réflexion et d'action sur les industries extractives au Niger.

14. Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité.

que les eaux souterraines présentaient des risques de contamination et que la gestion des déchets radioactifs laissait à désirer.

Le MNJ s'opposa à plusieurs reprises aux Forces armées nigériennes (FAN) et s'attaqua aux sites miniers en prenant en otage des employés d'Areva qui furent rapidement libérés et un cadre chinois de la compagnie SinoU, filiale de la China Nuclear International Uranium Corporation. Il ne perturba pas l'activité d'Areva, un moment accusé de collusion avec la rébellion par le président Tandja. Grâce aux pourparlers entamés avec la médiation de la Libye, le MNJ déposa les armes en avril 2009 sans que, une fois encore, le « problème touareg » ne soit réglé. En effet, sa reddition ne fit pas l'objet de négociations comme en 1995, mais donna lieu à des compensations financières généreusement versées aux responsables du mouvement par le colonel Kadhafi (ils devaient les partager avec leurs hommes, ce qu'ils ne firent guère).

Le prétexte d'une reprise des hostilités pourrait être que la communauté touarègue, et notamment les jeunes qui sortent de plus en plus nombreux du système scolaire¹⁵, demeure exclue des retombées de l'exploitation minière : les 1 100 emplois directs (conducteurs d'engin, techniciens, cadres, etc.) qu'Areva entend créer sur le site d'Imouraren, auxquels il faut ajouter 700 à 800 emplois induits, feront l'objet d'enjeux de taille¹⁶. Le groupe n'entend pas pratiquer de « discrimination positive », mais embaucher les personnes qui répondent le mieux à ses besoins. Si 80 % de ces recrutements s'effectueront dans la région d'Agadez, ils ne bénéficieront pas forcément à des Touaregs. On peut même craindre qu'à partir d'un certain niveau de qualification ceux-ci ne remplissent pas les critères de sélection. Il est donc fort probable qu'ils seront sous-représentés à Imouraren comme ils le sont à Arlit et à Akokan, et que nombre d'entre eux resteront chômeurs.

La présence d'AQMI dans la zone et le développement du trafic de la drogue modifient la donne car ils peuvent offrir à des jeunes Touaregs, sans repères ni autres perspectives que le chômage, des gains élevés et rapides par le biais d'enlèvements d'expatriés ou du convoyage de la précieuse marchandise. En cela, cette économie criminelle comble l'absence, récente, de programmes de développement générateurs d'emplois et d'activités économiques apportant des

15. Depuis une dizaine d'années, le taux brut de scolarisation a beaucoup progressé (30,35 % en 1997-1998, 67,8 % en 2008-2009) sous l'effet du programme « Éducation pour tous », de l'action d'ONG et d'initiatives privées. Dans la région d'Agadez, il est passé de 41 % en 1997-1998 à 82,3 % en 2008-2009 (source : ministère de l'Éducation nationale, Niamey).

16. Le groupe prévoit de verser 16 à 20 milliards de francs CFA de salaires par an dans sa nouvelle mine.

revenus à la population même si les Touaregs qui rejoignent AQMI ne partagent pas son idéologie salafiste.

La fin de la chasse gardée française et l'irruption de la Chine

La vente de leurs excédents d'uranium par les pays de l'ancien bloc soviétique a eu pour conséquence l'apparition d'un marché spéculatif avec des transactions à court terme entre compagnies et courtiers. Ainsi, le cours spot s'est développé, passant de 10 % du total des échanges en 1980 à 30 % en 1990 [Cellier et Robinet, 2008]. Si cette fièvre spéculative s'est stabilisée à un niveau inférieur à 15 % des échanges, le marché spot est devenu une référence pour déterminer le prix payé par les multinationales aux pays producteurs dans les contrats qui les lient, ces derniers régissant le marché contrairement à la filière pétrolière où le prix varie en fonction du cours de l'or noir. Ainsi, chaque année, le prix et le montant de la production font l'objet d'une négociation entre Areva NC, seul acheteur, et les autorités nigériennes.

Malgré les dangers du nucléaire dénoncés par les mouvements écologistes des pays du Nord, l'uranium devient un enjeu planétaire au moment où l'Agence internationale de l'énergie atomique prévoit une augmentation d'au moins 20 % de la puissance nucléaire installée dans le monde à l'horizon 2030. En 2010, 440 réacteurs nucléaires étaient en fonctionnement, 450 nouveaux réacteurs seront installés d'ici 2030, dont une centaine en Chine, une quarantaine en Russie, une trentaine en Afrique du Sud et en Inde [Cellier et Robinet, 2008]. De leur côté, les États-Unis se sont lancés dans le nucléaire civil avec une quarantaine de réacteurs en projet ou proposés. Cela fera un total de près de 1 000 réacteurs qu'il faudra alimenter en uranium. Ces projets ont eu un impact sur l'évolution de son cours. À une stabilité des prix à un niveau historiquement bas durant près de vingt ans (1985-2003) a succédé une hausse d'abord progressive puis une véritable flambée en juin et juillet 2007, comme ce fut le cas pour d'autres matières premières. Au Niger, celle-ci s'accompagna d'une augmentation de la production : après avoir longtemps stagné (3 000 t), elle reprit le chemin de la hausse pour atteindre près de 3 900 t en 2010 (2 300 t pour la Somair et 1 600 pour la Cominak) contre 3 300 t en 2005.

TABLEAU 1. – ÉVOLUTION DU COURS DE LA LIVRE DE *YELLOW CAKE* SUR LE MARCHÉ SPOT

Années	Cours en \$
2000	7
Janvier 2003	18
Janvier 2005	20
Mai 2006	40
Juin 2007	136
Janvier 2008	75
Janvier 2009	48
Juillet 2010	43
Décembre 2010	60,5
Février 2011	73
Mars 2011	50

Au dernier trimestre 2010 on assista à une reprise de la hausse des cours qui augmentèrent de 45 % pour atteindre 60,50 \$. Pour les experts, un tel rebond marque une reprise du cycle haussier qui peut se traduire par une augmentation de plus de 30 % en 2011, soit un cours d'environ 80 \$ en fin d'année grâce à la fin prochaine du recyclage des armes russes (15 % de l'offre actuelle) et à la construction de nouveaux réacteurs à travers le monde. Ces cours, beaucoup plus élevés qu'en 2000, laissent supposer qu'une seconde phase d'accroissement de la production se mettrait en place, la première phase correspondant aux années 1973-1979 marquées par la crise pétrolière et le développement des programmes nucléaires au Nord.

L'accident survenu à la centrale nucléaire japonaise de Fukushima a remis en cause ces prévisions, le marché spot ayant enregistré une chute de plus de 30 % en une semaine. Très médiatisé, ce drame marqua l'opinion publique internationale et la sensibilisa aux dangers de l'énergie nucléaire si bien que l'Allemagne, qui sera sans doute suivie par d'autres pays (Suisse, Autriche, etc.), a décidé de démanteler son parc de centrales nucléaires d'ici 2022. Dans ces conditions, l'avenir de l'uranium paraît incertain alors que le marché aurait dû connaître un regain de production avec la reprise du nucléaire civil dans les pays du Nord, désormais remis en cause, et l'apparition de nouveaux acheteurs comme la Chine, l'Inde et la Corée du Sud : que vont faire ces pays après l'accident de Fukushima ? La filière va-t-elle être profondément affectée ou va-t-elle repartir

une fois l'émotion passée ? Il est trop tôt pour se prononcer, mais des pays comme la France ont déjà fait savoir qu'ils ne remettront pas en cause l'installation de nouvelles centrales sur leur sol. De leur côté, les pays émergents ne reviendront vraisemblablement pas sur leur choix en faveur du nucléaire tant les besoins de leur économie en énergie sont considérables.

Au Niger, la mondialisation du marché de l'uranium qui s'est traduite par l'irruption de ces nouvelles puissances économiques a mis fin au monopole français même si Areva conserve une position hégémonique. La négociation avec le gouvernement pour fixer le prix de vente du kilogramme d'uranate était de plus en plus tendue et la conjoncture favorable aux pays producteurs jusqu'à l'accident de la centrale japonaise¹⁷. Depuis lors, la situation s'est retournée (en mai 2011, le cours s'était stabilisé autour de 58 \$) et les nouvelles autorités nigériennes n'ont pas intérêt à revenir sur les accords signés auparavant, ce qui n'est pas le cas d'Areva. Ces contrats, souvent qualifiés d'opaques, ont été longtemps établis selon un rapport inégalitaire alors que l'enjeu est important : les exportations d'uranium représentent de nouveau une source de revenus élevés pour le Niger : 30% de ses exportations, soit plus de 140 millions de dollars par an [Cellier et Robinet, 2008].

TABLEAU 2. – ÉVOLUTION DU PRIX DE L'URANATE PAYÉ PAR AREVA
(FRANCS CFA/KG)

Années	Prix (francs CFA)
1990	17 500
2002	17 500
2003-2004	21 000
2005	23 100
2006	25 200
2007	40 000
2008	55 000
2009	55 000
2011	70 000

Sources : *Annuaire statistique 2003-2007*, édition 2008, Institut national de la statistique et site Web.

17. Au terme de l'accord, le Niger peut écouler librement sur le marché international un petit quota d'uranate (300 t).

Après avoir longtemps (années 1990) acheté le kilogramme d'uranate au prix de 17 500 francs CFA (soit 26,28 euros), l'année 2003 marque une première hausse de celui-ci qui s'est ensuite poursuivie, Areva ayant dû concéder un doublement de prix entre 2006 et 2008. Ces réajustements ont été consentis sous la pression de la flambée du cours mondial, mais aussi et surtout de la concurrence qui jouait pour la première fois. Au pouvoir depuis 2000, le président Tandja se trouva en position de force dans la négociation qui l'opposa à Areva car, d'une part, les permis d'exploitation des gisements d'Arlit et d'Akokan arrivaient à terme et, d'autre part, il entendait procéder à l'attribution de celui d'Imouraren où Areva n'était plus le seul groupe intéressé. Les Chinois, qui ont une ambassade à Niamey depuis 1974¹⁸ et effectuent au Niger comme dans d'autres pays africains une percée économique et diplomatique remarquable, se montraient très pressants¹⁹. Dans ces conditions, Areva accepta, en décembre 2009, de rémunérer le kilogramme d'uranium nigérien 55 000 francs CFA (84 euros), soit un prix supérieur au cours mondial (43,50 \$ la livre au début du mois d'octobre 2009, soit 58 euros le kilogramme). Avant que ne se produise l'accident survenu à la centrale japonaise, le prix consenti en 2011 à Areva a été de nouveau réévalué afin de suivre le mouvement haussier du cours mondial.

De nouveau en 2009, Areva s'est vu attribuer, non sans mal, le site d'Imouraren découvert en 1966 et situé à mi-chemin entre Agadez et Arlit. Le groupe français, qui n'était pourtant pas pressé de signer le contrat d'exploitation, a été obligé de changer de stratégie car il a failli être supplanté par une société chinoise. Dans son combat, Areva a été appuyé par la diplomatie française soucieuse d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de la France en uranium. La balance pencha en sa faveur, en janvier 2009, grâce à l'intervention du président Nicolas Sarkozy. Trois mois plus tard, celui-ci fit une visite éclair à Niamey au cours de laquelle il aurait, en contrepartie, assuré le président nigérien de la neutralité de la France dans le processus politique en cours²⁰, le président français avançant que « lui aussi avait modifié la Constitution » après avoir salué « la démocratie et la stabilité » du régime. La discrétion de l'ancienne métropole face aux projets du président

18. Le Niger ayant reconnu Taïwan en échange d'une aide financière, la Chine interrompit ses relations diplomatiques de 1992 à 1996, année du coup d'État du général Ibrahim Baré Maïnassara.

19. Les Chinois éprouvent des difficultés de compréhension du fonctionnement des États africains. Quant à leurs sociétés, elles agissent dans la plus grande opacité, d'où la difficulté d'obtenir des informations auprès d'elles.

20. Le président Tandja se livrait à un coup d'État constitutionnel en s'appêtant à faire adopter par référendum une nouvelle Constitution, celle de la VI^e République, afin de solliciter un troisième mandat à la tête de l'État, ce que la précédente Constitution lui interdisait.

nigérien validait cette thèse, la France condamnant mollement ses manœuvres politiques. Cette prudence française s'inscrit dans le cadre de la *realpolitik* africaine menée par le président Sarkozy. Plus que ses prédécesseurs, celui-ci privilégie la défense d'intérêts économiques au détriment du respect de la démocratie : le souci de ne pas entraver l'activité d'Areva l'emporta car le Niger assurait, en 2008, le tiers des besoins des centrales nucléaires françaises et représentera, en 2015, 50 % de l'approvisionnement de la France²¹. En agitant la menace chinoise, le président Tandja s'était mis dans une position de force à l'égard de la France dont il a affaibli l'influence : la Chine est devenue un partenaire à part entière à partir de son second mandat à la tête de l'État (2004). Elle présente l'avantage de suivre une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des États africains et est peu regardante sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme, ce qui convenait parfaitement au Président à présent déchu.

L'investissement prévu pour la mine d'Imouraren est de 1,2 milliard d'euros soit 650 milliards de francs CFA répartis sur trois ans²², le capital de la société Imoumaren SA étant détenu à 66,65 % par Areva, 23,35 % par la Sopamin (Société de patrimoine des mines du Niger) et 10 % par l'État du Niger. Le nouveau gisement qui sera exploité à ciel ouvert présente toutefois une faible teneur en minerai (0,8 kg d'uranium par tonne). Il devait entrer en service en 2012 et atteindre sa pleine capacité à partir de 2015 pour produire 5 000 t d'uranate par an durant trente-cinq à quarante ans (réserves estimées à 154 000 t). Areva n'est toutefois pas pressé de le mettre en valeur en raison d'un endettement très important qui nécessite l'arrivée de nouveaux actionnaires dans son capital avant de procéder à de nouveaux investissements. De plus, le groupe vient de perdre le « marché du siècle » aux Émirats arabes unis. Le chantier a donc pris du retard et continue d'en accumuler, étant à l'arrêt suite à l'enlèvement de sept expatriés à Arlit (Areva espère désormais mettre en service la mine d'Imouraren à la fin de l'année 2013). Le groupe doit désormais sécuriser le chantier, mais aussi deux autres sites car l'exploitation de son gisement ne donnera pas naissance à une cité minière, sa mise en place nécessitant de trop gros investissements comme ce fut le cas à Arlit et à Akokan. D'un commun accord avec les autorités nigériennes, il a été décidé de n'installer qu'une base de vie sur le site, le personnel travaillant par rotation de plusieurs jours. Il n'habitera donc pas sur la mine, mais plutôt à Arlit (20 %) et surtout à Agadez (80 %), notamment le personnel expatrié : il y a donc trois sites à sécuriser.

21. Sur les 6 000 t d'uranium enlevés, chaque année, par Areva à travers le monde, 50 % proviennent du Niger (le reste est acheté au Canada et au Kazakhstan).

22. Le budget du Niger, qui a progressé de plus de 28,4 %, était de 730,6 milliards de francs CFA en 2009 (503 milliards en 2005). En 2011, il a été fixé à 940 milliards de francs CFA.

De son côté, une société chinoise, la Somina (Société des mines d'Azelik), a obtenu, en novembre 2007, l'autorisation d'exploiter le site d'Azelik (région de Tegguidda N'Tessoum) qui produira environ 700 à 750 t par an (réserves estimées à 13 000 t). L'investissement est moins important qu'à Imouraren qui sera un des plus grands gisements miniers d'Afrique : le minerai est en effet affleurant (20 mètres de profondeur), mais sa teneur est faible et les quantités limitées. Le premier fût de *yellow cake* a été produit lors de l'inauguration du site d'Azélik (17 mars 2011). La Chine a obtenu là un lot de consolation alors qu'elle investit massivement au Niger, notamment dans le domaine pétrolier, mais aussi dans la construction d'infrastructures (construction sous la forme d'un don d'un second pont enjambant le Niger à Niamey). Il faut souligner que la Chine aura besoin au cours de ces prochaines années de grosses quantités d'uranium car elle s'est fixé pour objectif de porter de 2,5 % à 6 % la part du nucléaire dans sa production d'électricité aujourd'hui assurée à 70 % par l'énergie charbonnière. En admettant qu'elle ne construise que 60 nouveaux réacteurs d'ici 2020, il lui faudra près de 24 000 t pour les faire tourner (60×400), or sa production d'uranium est très faible (1 000 t environ). Aussi lui faut-il s'assurer une certaine indépendance dans son approvisionnement en diversifiant ses sources pour le sécuriser. Ainsi, la visite à Paris du président Hu Jintao (4-6 novembre 2010) fut marquée par un coup de théâtre : la signature d'un contrat de 3,5 milliards de dollars entre Areva et le groupe CGNPC, géant chinois de l'électricité, pour la livraison de 20 000 t d'uranium sur dix ans qui proviendra de la mine... d'Imouraren dont elle a failli obtenir l'exploitation ! Ce surprenant contrat est tout à fait légal puisque l'accord qui lie Areva au Niger l'autorise à commercialiser librement l'uranium extrait du pays.

Tournant dans l'histoire du Niger, on a donc assisté à la fin du monopole d'Areva et par là de la France pour laquelle le Niger n'est plus une chasse gardée même si les relations entre les deux pays demeurent encore très fortes : désormais, le Niger dispose de partenaires variés et parfois plus généreux que l'ancienne métropole, ce qui lui permet de rééquilibrer ses relations avec celle-ci. Dans le nouveau contexte de concurrence mondiale, Areva ne peut donc plus dicter sa loi aux autorités nigériennes comme par le passé. La Chine a constitué une alternative que le président Tandja a habilement utilisée pour faire monter les enchères, mais aussi le Canada dont la société Goviex entend exploiter le gisement de Madaouella découvert en 1963 et auparavant attribué à la Cogema qui ne l'a pas mis en valeur, d'où son retour dans le domaine public. À court terme, cinq sites (Arlit, Akokan, Azélik, Imouraren et Madaouella) seront exploités par trois pays différents à moins qu'ils ne remettent en cause leur projet de construction de nouvelles centrales après l'accident de Fukushima. D'un monopole, la filière est passée à un oligopole au sein duquel la société Areva reste dominante au niveau

de la production : la redistribution géopolitique des cartes n'est donc que partielle pour ce qui est de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas de la prospection.

L'attribution de permis miniers : une nouvelle rente

Ce nouvel intérêt pour l'uranium a fait qu'entre 2000 et 2009, mais surtout après 2006, 128 conventions minières ou permis de prospection ont été signés par le Niger d'après les informations recueillies au ministère des Mines. Ces conventions (chacun représente 500 km²) existent depuis 1945 et ne concernent pas seulement l'uranium, mais aussi l'or, le pétrole, le charbon, etc. Pour l'uranium comme pour le pétrole, la disposition a été très peu utilisée jusqu'en 2006-2007. Aujourd'hui, ces permis seraient au nombre de 158 (130 portent sur l'uranium) couvrant une superficie de près de 90 000 km² qui comprend l'Air, le Djado et le Tim Mersoï²³. Ils concernent plus de quarante sociétés de douze nationalités différentes. Ces sociétés « juniors » font de la prospection sans la concrétiser, c'est-à-dire sans exploitation des sites découverts faute de moyens financiers suffisants. Aussi, elles cèdent leurs permis, en faisant une grosse plus-value en cas de découvertes intéressantes, à des compagnies « majors » qui sont de puissantes multinationales comme Areva. Dans la conjoncture actuelle, ces « juniors non productrices » s'efforcent de constituer des portefeuilles de permis afin de ménager l'avenir²⁴. En multipliant les conventions et le nombre de « juniors » bénéficiaires, le Niger a manifesté son souci de diversifier ses partenaires, la Chine, l'Inde (groupes Earthstone Uranium FZE et Taurian Resources Pvt), le Canada (Orezone Resources, Goviex), les États-Unis, la Russie (groupe Gazprom), la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Afrique du Sud et... les îles Vierges (Indo Energy Ltd) obtenant des permis.

Leur octroi s'est réalisé dans la plus grande opacité alors qu'il s'effectuait auparavant dans le seul cadre du ministère des Mines. La majorité de ces permis a été attribuée en 2007, année marquée par la flambée des cours de l'uranium (tableau 1), et au nom de la volonté du président Tandja de diversifier les partenaires du Niger et ses sources de financement. Ces permis génèrent des royalties pour l'État qui perçoit, chaque année, des redevances et des taxes sur les superficies.

23. Avant 2006, chaque société se voyait attribué au plus quatre zones de prospection de 500 km² soit 2 000 km². Pour contourner cette contrainte, de nouvelles sociétés de prospection étaient créées par les groupes étrangers.

24. Les juniors doivent prospecter et ne peuvent geler leurs permis attribués pour trois ans renouvelables trois fois.

Leur attribution a attisé la convoitise du président Tandja et plus encore de son entourage accusé par les partis de l'opposition d'en tirer personnellement profit. Elle a en effet donné naissance à des sociétés d'intermédiation aux mains de hautes personnalités du régime, sans aucune connaissance des industries extractives, qui ont monnayé au prix fort l'octroi de ces permis. Les zones réputées les plus prometteuses ont fait l'objet de véritables enchères où le gagnant était celui qui avait offert les commissions les plus élevées. Dans d'autres cas, il pouvait y avoir de simples transferts de permis minier d'une « junior » à une autre (certaines sont des sociétés éphémères à but spéculatif), la procédure s'accompagnant de nouvelles commissions occultes. Objet d'une véritable omerta (absence totale d'informations), ces permis ont été une source de corruption et une véritable rente pour des responsables politiques. Cette captation explique l'enrichissement rapide de certains d'entre eux : ce n'est pas un hasard si Ousmane Tandja, fils du président de la République, fut attaché commercial à l'ambassade du Niger à Pékin. Ce n'est pas non plus fortuit que la proposition de plusieurs députés de la précédente Assemblée de constituer une commission d'enquête sur les modalités d'attribution de ces permis ait été refusée par le gouvernement du président Tandja qui s'efforçait de redistribuer autour de lui la manne afin de s'assurer des soutiens tant parmi les civils qu'au sein de l'armée pour se prémunir d'un coup d'État.

Peine perdue, le 18 février 2010, un groupe de militaires nigériens destitua le président Tandja mettant ainsi fin à la VI^e République et à la crise politique qui avait secoué le pays durant de longs mois. Même si le coup d'État, le quatrième dans l'histoire du Niger, fut dénoncé par l'Union africaine, les institutions internationales et les chancelleries occidentales, cette condamnation relevait plus du principe tant il apparaissait comme la seule issue possible à la crise politique qui était dans une impasse totale. Comme lors du renversement du président Diouri Hamani, la question de l'uranium n'est peut-être pas étrangère à la destitution du président Tandja : les discussions annuelles entre Areva et le gouvernement nigérien, qui devaient avoir lieu au début du mois de février, avaient été reportées d'un mois, ce qui conduit à faire le parallèle avec le coup d'État de 1974. En outre, le président Tandja s'apprêtait à effectuer une visite officielle en Iran, pays qui compte installer une centrale nucléaire sur son sol. Même s'il agit d'une nouvelle supposition, il y a là encore un concours de circonstances troublant.

Le contrôle des rentes minières et pétrolières qui avait motivé le coup d'État constitutionnel du président Tandja et de son entourage lui fut donc fatal. Sa chute entraîna un affaiblissement de la position chinoise et un renforcement très relatif de celle de la France en raison de son soutien à peine dissimulé au Président déchu.

Conclusion : vers un second boom de l'uranium ?

Le Niger n'est donc plus une chasse gardée de la France avec l'intrusion de la Chine, qui ne respecte pas les anciens partages territoriaux, mais aussi des États-Unis et du Canada qui viennent chercher les matières premières là où la France en avait auparavant l'exclusivité : il y a là une rupture amplifiée par l'émergence de nouvelles élites africaines qui remettent en cause les anciens usages. Cette pression des pays émergents sur le pré carré français est une des conséquences de la mondialisation où le Sahara nigérien apparaît comme un nouveau pôle dans la course aux matières premières et l'enjeu de nouvelles dynamiques « Sud-Sud ». À cela se sont greffées une volonté politique du président Tandja de diversifier les partenaires du Niger et une moindre importance accordée par le président Sarkozy à l'Afrique, ce qui se traduit par une grave perte d'influence et permet à de nouveaux pays de s'engouffrer dans la brèche, comme la Chine, l'Inde qui a récemment ouvert une ambassade à Niamey, le Brésil et, depuis peu, les États-Unis. Ces derniers ont pris conscience du potentiel énergétique constitué par le Niger et de son importance dans la lutte contre le terrorisme en raison de la présence d'AQMI dans la zone.

S'il y a eu une redistribution géopolitique et économique des cartes, le Niger (ses réserves sont estimées à 216 000 t en 2007) est gagnant en raison de la revalorisation des cours et de la prochaine augmentation de la production. En 2015, il sera le deuxième producteur au monde (9 000 à 10 000 t/an) derrière le Canada et devant le Kazakhstan. Cette embellie économique que les Nigériens n'espéraient plus améliorera la situation financière du pays et débouchera peut-être sur un second boom de l'uranium. Cet optimisme doit être cependant tempéré pour trois raisons. Premièrement, les nouvelles autorités ne peuvent accepter qu'AQMI perturbe l'activité minière comme c'est le cas pour le chantier de la mine d'Imouraren : comment vont-elles éliminer cette menace et avec l'aide de qui ? Deuxièmement, comment va évoluer la demande en uranium après l'accident de la centrale de Fukushima ? Le marché va-t-il se retourner ou reprendre ? Le second boom de l'uranium tant attendu ne sera-t-il qu'un mirage ? Enfin, si de nouvelles recettes se déversent bien sur ce pays placé à la dernière place au classement de l'IDH (Indice de développement humain) établi par les Nations unies, il faut espérer qu'elles serviront à réduire efficacement la pauvreté et ne seront pas gaspillées voire détournées.

Le nouveau président de la République Mahamadou Issoufou a de multiples défis à relever et sa tâche ne sera pas aisée. Le Niger n'a pas fini de faire parler de lui.

Bibliographie

- BAULIN J. (1986), *Conseiller du président Diouri*, Éditions Eurafor-Press, Paris.
- BOILLEY P. (1993), « L'OCRCS, une tentative avortée », in *Nomades et commandants, Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Karthala, Paris, p. 215-239.
- BOISSONNADE E. (1982), *Conrad Kilian*, France-Empire, Paris.
- BOURGEOU A. (1994), « Révoltes et rébellions en pays touareg », *Afrique contemporaine* n° 170, Paris, p. 3-19.
- (1995), *Les Sociétés touarègues, Nomadisme, identité, résistances*, Karthala, Paris.
- (1996), « Les rébellions touarègues : une cause perdue ? », in *Afrique contemporaine* n° 180, Paris, p. 481-499.
- (2000), « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », in E. GREGOIRE et J. SCHMITZ (dir.), *Afrique noire et monde arabe, Autrepart*, n° 16, Paris, p. 21-48.
- CELLIER F., ROBINET C. (2008), *La Rente de l'uranium au Niger*, mémoire de master 2 PDAPS « Économie politique des pays du Sud et globalisation ».
- CRA (Coordination de la résistance armée) (1994), *Programme cadre de la résistance*.
- GREGOIRE E. (1999), *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*, Karthala, Paris, rééd. 2010.
- (2010), « Coup d'État au Niger : le président Tandja Mamadou chassé par l'armée » et « Rentes minières et pétrolières et coup d'État constitutionnel au Niger », *Hérodote.org*, hors-champ, Paris.
- DE HAAS M. (2010), *La Perception de la présence chinoise au Niger*, mémoire de stage, Université de Paris-I.
- RAYNAUT Cl. (1990), « Trente ans d'indépendance : repères et tendance », in *Politique africaine : Le Niger, Chronique d'un État*, Paris, p. 3-29.
- SALIFOU A. (2008), « Diouri Hamani », in PAPA ALIOUNE NDAO (dir.), *La Francophonie des Pères fondateurs*, AUF-Karthala, Paris, p. 67-97.

NIGER : UN ÉTAT À FORTE TENEUR EN URANIUM

Emmanuel Grégoire

La Découverte | *Hérodote*

**2011/3 - n° 142
pages 206 à 225**

ISSN 0338-487X

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-206.htm>

Pour citer cet article :

Grégoire Emmanuel , « Niger : un État à forte teneur en uranium » ,
Hérodote, 2011/3 n° 142, p. 206-225. DOI : 10.3917/her.142.0206

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.